

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (1997)
Heft: 6

Artikel: A l'OFEN, ça déménage!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-644353>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DU NOUVEAU À BERNE

A l'OFEN, ça déménage!

L'Office fédéral de l'énergie vient de prendre possession de ses nouveaux locaux à Berne (Monbijoustrasse 74), réalisant ainsi un rêve de plus de vingt ans de regrouper ses services sous un même toit.

«Fluctuat nec mergitur» (qu'il oscille sans sombrer), à l'instar de la devise parisienne, c'est ce qu'on peut souhaiter au bâtiment affublé du nom de Titanic II et à ceux qui s'y démènent. Pour ses interlocuteurs, l'OFEN reste le même, un partenaire qui a gagné en consistance par le regroupement géographique de ses forces.

Le «qui fait quoi» de l'OFEN

Une brochure de douze pages qui vient de paraître. Elle

présente les nombreuses tâches variées et les activités de l'OFEN, avec plusieurs références pour en savoir plus sur un domaine précis, qu'il soit politique, économique, technique ou écologique... mais toujours énergétique!

La division technique sous la loupe

Au sein de l'OFEN, la division Technique énergétique couvre différents domaines qui vont de la recherche à l'application de nouvelles techniques relationnelles et durables de gestion de l'énergie, en passant par le soutien d'installations pilotes. Ces différents aspects sont présentés dans une autre brochure.

(Commande cf. page 8)



LOI SUR L'ÉNERGIE

L'état des délibérations

Deux points importants ont provoqué des discussions à propos de la loi de l'énergie:

- la suppression du décompte individuel des frais de chauffage (DIFC) dans les bâtiments existants
- la suppression de l'option prévue pour les cantons de soumettre à autorisation l'installation de nouveaux chauffages électriques fixes.

La Commission pour l'environnement, l'aménagement du territoire et l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) a commencé le 21 octobre 1997 à éliminer les divergences. Elle a en outre décidé d'étudier plus à fond la taxe incitative sur les énergies non renouvelables que le Conseil national avait

inclue dans la loi sur l'énergie lors de la session d'été 1997. Elle veut étudier notamment de nouvelles variantes d'une taxe incitative neutre du point de vue des coûts publics et leurs effets sur l'économie et l'utilisation de l'énergie, en les plaçant dans le contexte des deux initiatives populaires («solaire» et «énergie-environnement») en suspens. Elle fera, le cas échéant, de nouvelles propositions à l'assemblée plénière.

Les études décidées par la CEATE-CN entraînent un retard considérable des délibérations sur la loi sur l'énergie. Celle-ci ne pourra pas être ratifiée avant la session de printemps 1998.

RÉNOVATION: PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

64 millions à saisir: qui, quoi, quand, comment?

Dans le cadre du programme fédéral de relance de l'économie, nous rappelons que 64 millions de francs ont été mis à la disposition d'Energie 2000 pour contribuer aux travaux de préparation pratique en vue d'économiser l'énergie et de favoriser les énergies renouvelables.

● Qui?

Les propriétaires qui investissent au moins 50 000 francs dans un projet déclenché ou accéléré par ce programme. Certains cantons (par exemple Vaud) participent à des travaux plus modestes.

● Quoi?

Quatre axes sont privilégiés: l'élaboration de l'enveloppe du bâtiment, de l'éclairage, la récupération de chaleur, le chauffage par énergies renouvelables. *La subvention s'élève en moyenne à 10% des investissements ou maximum à 70 000 francs.*

Le taux supérieur à 10% est appliqué lorsque deux axes au moins sont suivis, que le plan photovoltaïque est également utilisé ou que les économies d'énergie sont très importantes (plus de 50% ou standard/minergie).

● Quand?

Au plus tôt, les premiers seront les mieux servis. La Suisse

romande accumule un certain retard sur le reste du pays, à vous de corriger le tir! Vos demandes de subventions sont à déposer au plus tard en décembre 1998. La réponse vous parviendra dans le mois. Quant aux travaux subventionnés, ils devront être réalisés à la mi-1999.

● Comment?

Pour en savoir plus sur le programme, sur la démarche et les formules de demandes de subventions, adressez-vous à notre Service cantonal de l'énergie (BE: 032/944 10 40, JU: 032/421 53 90, VS: 027/606 31 00, FR: 026/705 28 43, NE: 032/889 47 26, GE: 022/319 23 23, VD: 021/316/70 16) ou au Centre «Programme d'investissements Energie 2000», chemin de la Raye 13, 1024 Ecublens, tél. 021/693 70 91, fax 021/693 55 60.

Investissement et participation de la Confédération

